PRE-PLAINTE EN LIGNE ; MODE D'EMPLOI



Vous vous connectez sur le site www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr

Vous choisissez le lieu où vous allez signer votre déclaration dans la liste des commissariats de police et brigades de gendarmerie

Vous renseignez le formulaire et validez votre saisie

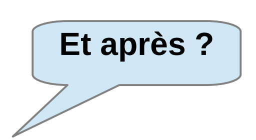




<u>Dans les 24 heures ouvrées</u> :

Vous êtes contacté par un policier ou un gendarme pour convenir d'un rendez-vous.

Vous êtes informé des justificatifs dont vous devrez impérativement vous munir.



Lors du rendez-vous, vous **signez votre déclaration après prise en compte de modifications éventuelles.**

